Des mesures, pas encore de plan de relance

Le Ministre du Tourisme a annoncé des mesures à même de soulager la trésorerie des entreprises du secteur. Des mesures qui soulèvent cependant quelques questions.

Lors de sa conférence de presse tenue aujourd'hui, le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a annoncé notamment les détails de la ligne de crédit de 500 millions de dinars auprès des banques, et dont seulement 100 millions seront garantis par l'Etat.

Ces crédits seraient octroyés pour une durée de 7 années avec période de grâce de 2 ans aux seules entreprises du tourisme et de l'artisanat, à un taux dit bonifié *« ne dépassant pas le taux monétaire du marché »*, et à la condition expresse que les entreprises bénéficiaires aient préservé et préservent à l'avenir tous les emplois existant avant la crise.

Exceptionnel, ce taux (6,75%) n'en demeure pas moins supérieur à la rentabilité attendue pour le secteur en l'absence de perspective d'activité même partielle. Le Ministre parle d'un niveau d'activité *« avoisinant zéro d'ici mars 2021 »*.

Ces crédits généreront de ce fait un surcoût, qui s'ajoutera à ceux qu'occasionnera le nouveau protocole sanitaire. Il s'agit donc d'une pilule bien amère que nos entreprises seront contraintes d'avaler pour survivre.

De plus, parmi les conditions d'éligibilité à cette ligne de crédit, l'entreprise bénéficiaire devrait justifier d'une baisse de son chiffre d'affaires d'au moins 25% en mars et d'au moins 40% en avril. Mais quid des nombreux hôtels saisonniers qui n'ouvrent habituellement qu'au mois de mai ?

Pas de quoi pavoiser donc. Le salut des entreprises du tourisme demeure dans une relance rapide de l'activité. A ce propos, le Ministre parle d'un plan d'action qui sera annoncé incessamment sous peu.

Attendons et croisons les doigts.

Lotfi Mansour